



COMPTE RENDU

CAPL N° 2 filière Gestion Publique du 05 juillet 2013

La Commission Administrative paritaire s'est réunie le vendredi 5 juillet 2013, dans les locaux de la DDFIP, salle de réunion, immeuble BRASSART

La Présidence était assurée par Madame Andrée AMMIRATI, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources.

L'ordre du jour était le suivant :

- **1) Approbation des procès verbaux des CAP locales des 22 Novembre et du 14 Décembre 2012.**
- **2) Mouvement local des agents de la catégorie B de la Filière Gestion Publique.**

Avant d'ouvrir la séance Madame AMMIRATI, nouvellement arrivée dans le département, a déclaré être particulièrement fière d'avoir été nommé dans le Département du Pas de Calais et heureuse de participer à cette commission.

Elle a ensuite demandé aux OS, si elles avaient des déclarations liminaires autres que celles exposées lors de la CAPL n°3 qui précédait.
Seule la CGT a lu une déclaration liminaire que vous trouverez en pièces jointes.

1) Approbation des Procès verbaux des CAP locales des 22 novembre et 14 Décembre 2012.

Les Procès verbaux des CAP locales des 22 Novembre et 14 Décembre 2012 ont été approuvés à la majorité des voix.

2) Mouvement Local des agents de la catégorie B, de la Filière Gestion Publique.

Ce mouvement concerne 38 agents de catégorie B.

- 3 viennent d'un département extérieur.
- 15 sont issus des affectations par listes d'aptitudes
- 2 sont issus du concours interne.
- 1 est consécutif à une réintégration dans les services.
- Et 17 ont demandé une mutation interne.

- 38 agents avaient formulé une demande de mutation interne, seuls 17, à l'issue de cette commission ont obtenus satisfaction.

Sur les 18 postes Vacants avant le mouvement, 4 sont restés sans trouver preneur .

Emplois vacants avant CAPL		Emplois vacants après CAPL	
ARRAS CH	2	LENS CH	1
BAPAUME	1	BAPAUME	1
BETHUNE MUNICIPAL	1	PRS	1
BRUAY-HOUDAIN	1	CARVIN	1
CARVIN	1		
DOUVVIN	2		
SIP LENS NORD	1		
LENS MUNICIPALE	1		
SIP LENS SUD	1		
PAIERIE	1		
PRS	2		
VIMY	1		
AIRE SUR LA LYS	1		
SAINT OMER MUNICIPALE	1		
SIP SAINT OMER	1		

La CGT regrette que les règles élémentaires de l'ancienneté ne soient toujours pas respectées dans la Filière Gestion Publique.

Elle constate que pour certaines organisations syndicales la discussion se limite à un jeu de « chaises musicales ».

Et l'on est en devoir d'espérer que l'avis des intéressés ait été prise en compte, ce que nous doutons fortement.

La CGT est intervenue pour défendre la situation extrêmement difficile, stressante d'une collègue de Lens Municipale. La Direction a pris note de cette situation mais n'a pas donné suite à notre demande.

Dans l'ensemble, les affectations proposées restent correctes et tolérables.

Comme elle l'avait annoncé dans sa déclaration liminaire, la CGT a voté contre.

**Contre le fait que 24 demandes n'aient pas été satisfaites,
contre le fait que 4 postes restent vacants.**

Le titulaire élu et l'expert de la CGT Finances Publiques du Pas de Calais.

Yannick COCHEZ

René QUIDE